



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° 3/2021/0275 du 30 septembre 2021 du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, à savoir

la société **ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg s.a.** a obtenu l'autorisation pour la modification d'un site d'installations radioélectriques fixe à Bertrange, 8 Zone Industrielle Bourmicht.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 6 octobre 2021



Commune de BERTRANGE

Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 6 octobre 2021



Commune de BERTRANGE

Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire